

## Automne 2023

### Dans ce numéro :

Le mot du Syndic	2-3
Convocation à l'Assemblée communale	4
Coefficients d'impôts	5-7
Budget de fonctionnement 2024	8-10
Budgets des investissements 2024	11
Réfection du parking supérieur de la salle polyvalente de Lugnorre	12-13
Remplacement du chauffage à l'ancienne école de Lugnorre	14
Remplacement des vitrages à la salle polyvalente de Nant	15-16
Remplacement d'un véhicule utilitaire	16
Aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges	17
Acquisition d'un compacteur à déchets pour la déchetterie de Sugiez	18
Plan d'aménagement local secteur Haut-Vully, suite	19
Sentier pédestre Praz-Môtier	19
Réseau Santé Lac	20
Assainissement du captage Vau de Praz	21
ARA Région Morat	22
Election à la Commission financière	22
Concept de stationnement et autorisations de parcage	23-24
Carte journalière dégriffée Commune	25-26
Point de rencontre d'urgence (PRU)	27
Bailleurs—obligation d'annonce	28
Commande d'attestations communales	29
Enseignes et panneaux d'affichage à usage publicitaire	30
Enseignes lumineuses et éclairages—nouvelles dispositions	30
Vacances de Noël—fermeture du bureau communal	31
Modification de la législation sur les chiens	32-33
L'automne est la saison des cambriolages—protégeons-nous	34
Pour Vous Pour Nous Pour Tous—Recherche livreurs	35
Pro Senectute—aide pour les impôts	35
Un problème de santé ? A qui m'adresser	36
Nouveau système de garde des pharmacies du canton	37
Vully Tourisme—St-Nicolas	38
Bibliothèque de Mont-Vully	39



## Le mot du Syndic

---

Chères citoyennes, chers citoyens de la commune de Mont-Vully, nous voici déjà à la fin de l'année.

Le début de l'année 2022 a marqué nos esprits avec une guerre incompréhensible aux portes de l'Europe dont les répercussions ont bousculé nos certitudes avec un impact certain sur nos capacités financières et évolutives tant du côté privé que communal.

Un conflit au Moyen Orient est également venu s'ajouter apportant son lot de conséquences.

Malgré tout, la bonne situation financière de la Commune des sept dernières années nous permet d'engager les travaux nécessaires au maintien de nos infrastructures et de proposer de nouveaux projets pour le bien-être de toute notre population.

### ***Notre jeunesse***

Soutenir la jeunesse nous tient à cœur. Elle a à disposition diverses infrastructures au Centre sportif, la Caverne à Lugnorre et récemment le magnifique centre O'lac. Et les jeunes nous le rendent bien; souvenez-vous de leur engagement lors du petit Nouvel-An 2023.

Merci à vous les jeunes.

### ***Nos personnes âgées***

L'Association pour les aînés du Vully « Pour Vous Pour Nous Pour Tous » est un partenaire que bien des communes nous envient. Le programme varié qu'elle offre à nos aînés est un « plus » pour notre Commune.

Merci à vous tous qui vous mettez bénévolement à disposition de cette Association.

### ***Nos sociétés sportives et culturelles***

Si importantes dans la vie sociale d'une communauté, elles offrent des activités variées pour tous les âges. Vous trouverez la liste complète sur le site de la Commune.

Merci à toutes les personnes qui s'investissent pour faire vivre ces sociétés.

### ***Les infrastructures communales***

Ecoles, salles polyvalentes, déchetteries et autres sites communaux sont au top et fonctionnent très bien.

Le Conseil communal poursuivra l'analyse et l'amélioration des infrastructures communales.

## **Remerciements**

Nous avons la chance de pouvoir vivre ici en Suisse où pour le moment nos vies ne sont pas mises en danger. Sachons nous satisfaire de notre situation encore privilégiée et sûre et avançons tous ensemble pour le bien de notre communauté.

Un grand merci à tout le personnel communal.

Un grand merci aussi à toutes les personnes qui sont actives au sein des différentes commissions et groupes de travail.

Un merci tout particulier à mes collègues du Conseil communal pour leur implication et leur engagement en faveur de la Commune et merci aussi à leur famille.

Merci à vous toutes et tous, citoyennes et citoyens de notre magnifique commune de Mont-Vully pour votre soutien.

Je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, une santé de fer et plein de succès pour 2024.

Guy Petter, Syndic



# Convocation à l'Assemblée communale

---

Les citoyennes et citoyens de la commune de Mont-Vully sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le :

**Mardi 5 décembre 2023 à 19h30**

**à la salle polyvalente de Nant**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2023 (il ne sera pas lu à l'Assemblée. Il est disponible au bureau communal ou sur le site Internet de la Commune <https://mont-vully.ch/> ).
2. Coefficients d'impôts
3. Budgets communaux 2024
  - 3.1. Budget de fonctionnement 2024
    - 3.1.1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement 2024
  - 3.2. Budget des investissements 2024
    - 3.2.1. Réfection du parking supérieur de la salle polyvalente de Lugnorre
    - 3.2.2. Remplacement du chauffage à l'ancienne école de Lugnorre
    - 3.2.3. Remplacement des vitrages à la salle polyvalente de Nant
    - 3.2.4. Remplacement d'un véhicule utilitaire
    - 3.2.5. Aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges
    - 3.2.6. Acquisition d'un compacteur à déchets pour la déchetterie de Sugiez
    - 3.2.7. Plan d'aménagement local secteur Haut-Vully, suite
    - 3.2.8. Sentier pédestre Praz-Môtier
    - 3.2.9. Réseau Santé Lac
    - 3.2.10. Assainissement du captage Vau de Praz
    - 3.2.11. ARA région Morat
4. Election à la Commission financière
5. Divers

Le Conseil communal

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'Assemblée peuvent être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'Assemblée. Les comptes et les budgets sont également consultables sur notre site Internet.

*PS : toute personne qui n'est pas citoyenne de la commune peut participer à l'Assemblée mais doit s'annoncer à son arrivée dans la salle à la Secrétaire communale.*

## Coefficients d'impôts

---

Lors de l'Assemblée communale du 1<sup>er</sup> décembre 2020, la proposition du Conseil communal de réduire les coefficients d'impôts ordinaires de 2 points, soit de 60% à 58% de l'impôt cantonal de base, avait été acceptée pour une durée initiale d'une année.

Le 7 décembre 2021, l'Assemblée communale a validé la nouvelle proposition du Conseil communal de prolonger cette réduction de 2 années supplémentaires. A présent, l'Assemblée communale doit prendre une décision au sujet des coefficients d'impôts.

Le Conseil communal vous propose de maintenir une certaine continuité et de fixer les coefficients d'impôts à 58% de l'impôt cantonal de base. Ce coefficient est appliqué aux impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales.

Le budget de fonctionnement 2024, qui vous sera présenté dans le chapitre suivant, est à l'équilibre avec ce coefficient. Pour rappel, les résultats comptables de 2021 et 2022, avec des coefficients de 58%, présentent des bénéfices de respectivement CHF 1'746'226.- et CHF 4'618'843.-. A la vue de ce qui précède, il n'y a pas de raison évidente de remonter les coefficients d'impôts au niveau initial de 60%.

La réflexion a également eu lieu dans l'autre sens, c'est-à-dire, celle d'une baisse des coefficients. Après réflexions, le Conseil communal estime qu'il est prématuré d'envisager une nouvelle baisse et cela pour plusieurs raisons.

Premièrement, le plan financier 2023-2027 prévoit des investissements nets de l'ordre de CHF 22 millions, soit environ CHF 4.4 millions par année. Ce dernier a été présenté lors de l'Assemblée communale du 16 mai 2023. Tous les investissements, qui se trouvent dans le plan financier, ne sont évidemment pas encore approuvés par l'Assemblée communale mais il est nécessaire de prendre en considération ces investissements que nous jugeons nécessaires. Les bénéfices réalisés par la Commune doivent nous permettre de supporter la majorité, si ce n'est la totalité, des investissements futurs sans avoir à recourir à des emprunts bancaires. Nous appliquons le principe de prudence.

Deuxièmement, nous constatons que les charges liées sont en constante augmentation dans presque tous les domaines et cela se répercute automatiquement sur nos comptes de fonctionnement. Il est important de mentionner que les coûts dans le domaine de la santé et de la formation ont tendance à augmenter plus que proportionnellement selon les prévisions. Ces dépenses liées, sur lesquelles nous n'avons aucun impact direct, représentent une part importante de notre budget de fonctionnement et nous nous attendons à voir nos charges augmenter ces prochaines années.

Troisièmement, l'environnement inflationniste actuel a pour conséquence une hausse généralisée des charges dans de nombreux domaines et, de facto, l'impact sur les finances communales ne doit pas être ignoré.

Finalement, nous constatons que la hausse de la population de la commune n'est pas terminée. De nombreux projets immobiliers, d'une certaine importance, sont en cours de développement sur le territoire communal et le nombre d'habitants devrait encore croître ces prochaines années.

Il est du devoir de la Commune de faire en sorte que les infrastructures répondent au besoin de notre population. En conséquence, cette augmentation de la population va inmanquablement générer de nouveaux investissements pour la Commune afin de maintenir le niveau de services actuels.

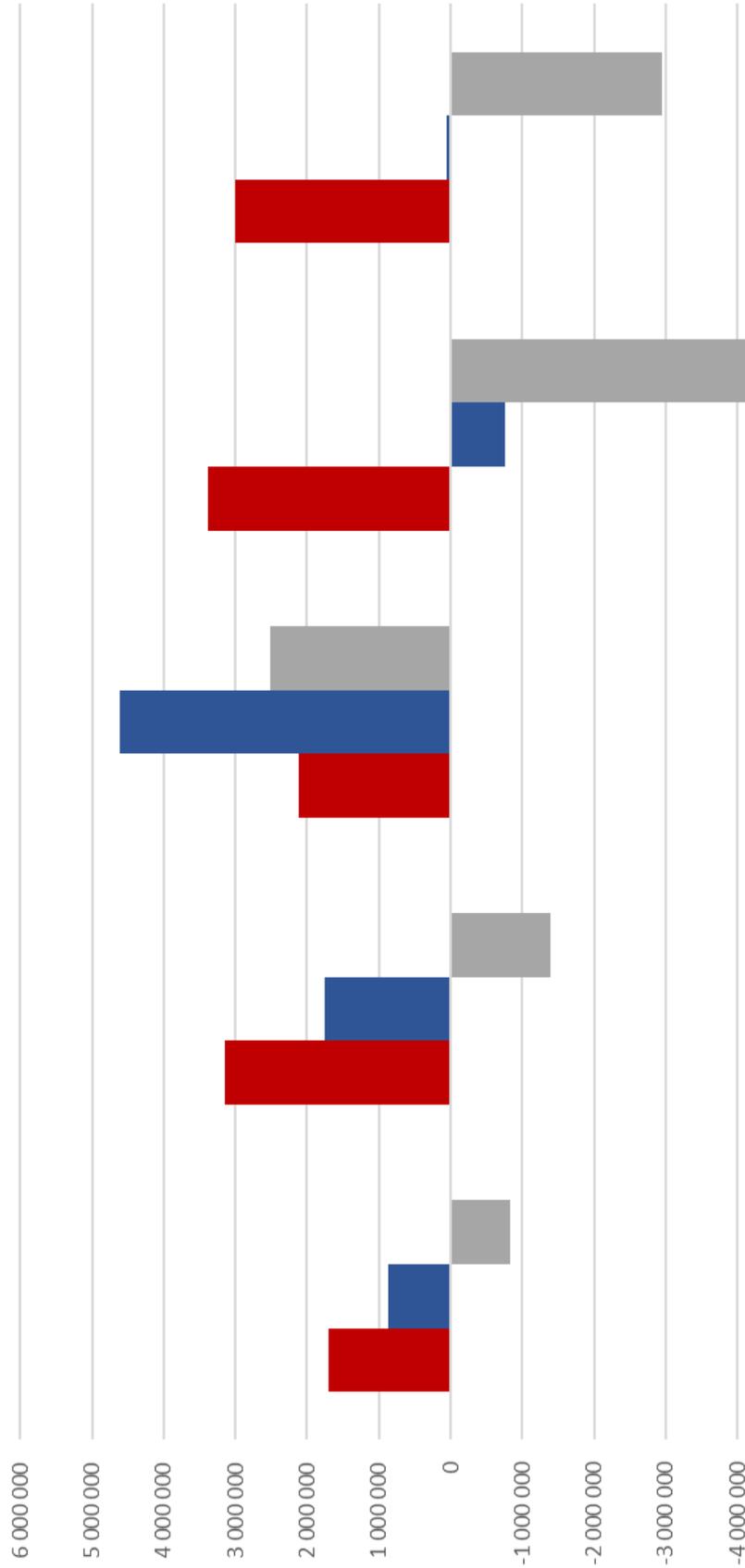
De plus, la hausse, plus que proportionnelle, de la population en comparaison des autres communes du district, implique que notre participation aux charges liées augmente également plus que proportionnellement dans les Associations régionales et cantonales.

L'ensemble des facteurs listés ci-dessus pousse le Conseil communal à rester prudent et à vous proposer de fixer les coefficients d'impôts à 58% de l'impôt cantonal de base.

Le tableau suivant présente la marge d'autofinancement annuelle en fonction du bénéfice annuel et des investissements nets.

Axel Prélaz, Vice-Syndic

### Bénéfice vs. Investissements nets



	2020	2021	2022	Budget 2023	Budget 2024
Investissements nets	1 696 255	3 146 752	2 107 496	3 374 454	2 996 000
Bénéfice annuel	870 015	1 746 226	4 618 843	-759 750	54 550
Marge d'autofinancement	-826 240	-1 400 526	2 511 347	-4 134 204	-2 941 450

## Budget de fonctionnement 2024

---

Le budget de fonctionnement 2024 de la Commune de Mont-Vully a été établi en partant du postulat que l'Assemblée communale valide la proposition du Conseil communal de maintenir les coefficients d'impôts ordinaires à 58% de l'impôt cantonal de base.

Ainsi établi, le budget présente un bénéfice de CHF 54'550.-

CHF	21'376'960	Revenus
CHF	- 21'322'410	Charges
CHF	54'550	Bénéfice

Globalement, les charges de fonctionnement augmentent de l'ordre de CHF 750'000.- par rapport au budget 2023 tandis que les revenus augmentent de CHF 1'560'000.-. Le résultat final s'améliore d'un peu plus de CHF 800'000.- par rapport au budget 2023 et présente un bénéfice attendu de CHF 54'550.-.

Concernant les charges, les principaux changements sont les suivants :

*Charges de personnel : CHF 300'000.- d'augmentation*

- Augmentation des charges de personnel de 2% en lien avec l'échelle de traitement établie par le canton de Fribourg ;
- Augmentation de la dotation en personnel à la voirie et au service technique ;
- Suppression d'un poste à la déchetterie.

*Prestations de service et honoraires : CHF 310'000.- d'augmentation*

- Prestation de tiers notamment liée au contrôle des parkings qui deviendront payants dès 2024 ;
- Honoraires liés à des travaux d'analyses pour la réfection et l'aménagement des réseaux d'eaux claires et usées ;
- Honoraires d'avocats liés aux procédures d'expropriation, aux dossiers des rives du lac et aux procédures ordinaires.

Au sujet des revenus, nous relevons les différences suivantes liées à l'augmentation de la population et à l'intensité des activités dans notre commune :

*Impôts directs : CHF 875'000.- d'augmentation*

- Impôts sur les revenus des personnes physiques : CHF 1'000'000.- d'augmentation ;
- Impôts sur la fortune des personnes physiques : CHF 200'000.- de diminution ;
- Impôts directs sur les personnes morales : CHF 75'000.- d'augmentation.

*Autres revenus : CHF 450'000.- d'augmentation*

- Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values : CHF 100'000.- d'augmentation ;
- Impôts sur les mutations immobilières : CHF 100'000.- d'augmentation ;
- Impôts sur les donations et les successions : CHF 50'000.- d'augmentation ;
- Taxes et redevances : CHF 100'000.- d'augmentation ;
- Revenus financiers : CHF 100'000.- d'augmentation.

Le tableau suivant présente le budget par chapitre en comparaison des comptes 2022 et du budget 2023.

Les différences principales énumérées ci-dessus sont ventilées dans les différents chapitres.

Axel Prélaz, Vice-Syndic

Désignation	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1 683 571	354 374	2 053 400	245 740	2 187 260	278 900
1 Ordre et sécurité publics, défense	400 414	287 449	606 300	38 900	817 550	62 300
2 Formation	5 706 902	374 639	6 267 070	390 500	6 541 060	379 200
3 Culte, sport et loisirs	477 924	29 622	593 600	20 800	572 450	23 600
4 Santé	1 660 013	2 625	2 209 710	500	2 234 310	500
5 Prévoyance sociale	1 850 608	3 441	1 763 200	3 300	1 960 250	4 000
6 Trafic et télécommunication	1 380 318	83 758	1 783 700	71 300	1 818 950	112 550
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2 838 374	2 761 631	3 185 000	2 935 450	3 281 400	3 149 350
8 Economie publique	151 791	11 302	274 780	8 000	223 880	9 000
9 Finances et impôts	1 972 620	18 832 536	1 892 750	16 155 270	1 726 800	17 399 060
<b>Total</b>	<b>18 122 533</b>	<b>22 741 376</b>	<b>20 629 510</b>	<b>19 869 760</b>	<b>21 378 910</b>	<b>21 433 460</b>
<b>Résultat</b>	<b>4 618 842</b>			<b>759 750</b>		<b>54 550</b>

## Budget des investissements 2024

Le budget 2024 prévoit des investissements nets de CHF 2'996'000.-.

En l'état actuel, ces investissements peuvent être financés par nos liquidités sans recourir à un financement de tiers.

De ce fait, les charges liées à ces investissements concernent uniquement les amortissements obligatoires supplémentaires liés aux projets d'investissement et représentent un montant de CHF 114'740.- par année.

Les objets seront présentés individuellement et dans le détail au fil des prochaines pages.

Le Conseil communal soutient l'intégralité des investissements présentés ci-après et propose à l'Assemblée communale de les approuver.

Axel Prélaz, Vice-Syndic

Désignation	Budget 2024		Int. Amort.	Amort. Annuel
	Charges	Produits		
Remplacement du chauffage à l'école de Lugnorre	135 000	15 000	3,00%	3 600
Remplacement des vitrages à la salle polyvalente de Nant	350 000		3,00%	10 500
Réfection du parking supérieur de la salle polyvalente de Lugnorre	330 000		4,00%	13 200
Remplacement d'un véhicule utilitaire	70 000		10,00%	7 000
Aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges	410 000		2,50%	10 250
Acquisition d'un nouveau compacteur à déchets pour la déchetterie de Sugiez	130 000		10,00%	13 000
Plan d'aménagement local secteur Haut-Vully, suite	150 000		10,00%	15 000
Sentier pédestre Praz-Môtier	50 000		5,00%	2 500
Réseau Santé Lac	1 212 000		Multiple	38 390
Assainissement du captage Vau de Praz	65 000		2,00%	1 300
ARA région Morat	109 000		Multiple	-
<b>Total</b>	<b>3 011 000</b>	<b>15 000</b>		<b>114 740</b>
<b>Investissements nets</b>		<b>2 996 000</b>		

## Réfection du parking supérieur de la salle polyvalente de Lugnorre

---



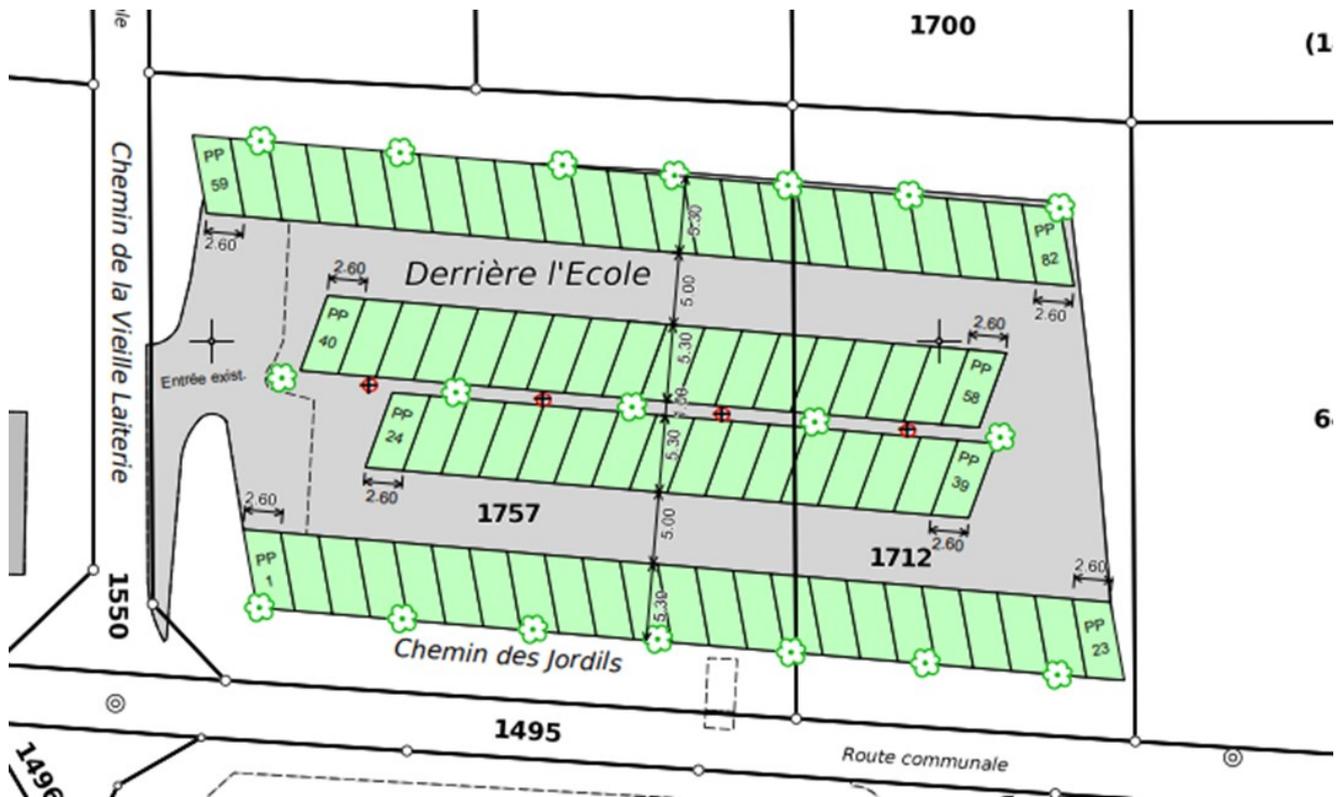
### **Constat :**

- Le parking est en mauvais état, les accès et places de stationnement ne sont pas organisés ;
- En cas de mauvais temps, la surface est souillée et salissante ;
- L'arborisation et les parties drainantes ont besoin d'une réfection ;
- La place a souffert lors de l'utilisation successive de dépôt de chantier.

L'absence de marquage pour le stationnement ainsi que la gestion de l'accès contribuent au parcage irrationnel des utilisateurs (*manque de places lors des manifestations etc...*).

Ce parking avait été construit de manière provisoire car une partie était réservée pour l'extension des bâtiments scolaires. Cependant, grâce à un échange de terrain, la construction de la nouvelle école a pu être effectuée à côté de l'ancienne structure. Ceci a permis de créer une enceinte scolaire sécurisée sans circulation de véhicules.

Dans le cadre du concept de stationnement et du règlement qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce parking sera partiellement utilisé par les conducteurs au bénéfice d'une autorisation de stationnement.



**Le projet d'investissement prévoit :**

- La réfection du drainage, de la canalisation des eaux claires avec rétention ;
- L'adaptation de l'éclairage (système LED et détection de présence) ;
- Le goudronnage des accès ;
- La pose de grilles gazon pour les places de parc et le marquage de ces dernières ;
- La révision de l'arborisation pour adapter la verdure en tenant compte du réchauffement climatique et de la simplification d'entretien.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement d'un montant de CHF 330'000.-.

François Petter, Conseiller communal

## Remplacement du chauffage à l'ancienne école de Lugnorre

---

La mise en service de la chaudière date de 1998. Cette dernière est d'ancienne génération et arrive en fin de vie. L'eau chaude est chauffée par un corps électrique en direct.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le renouvellement d'une chaudière à mazout et le remplacement d'un chauffe-eau électrique, sont soumis à conditions. Ceci afin de diminuer les émissions de CO2 dues à la combustion d'énergie fossile et de réduire la consommation électrique hivernale. Ces principes ressortent notamment de la stratégie énergétique 2050 adoptée en votation populaire en mai 2017.

La recommandation des spécialistes pour le remplacement est d'installer une pompe à chaleur géothermique. Cette installation est la plus adaptée aux immeubles collectifs et commerciaux.

Forages : 3x 250 m, soit une puissance frigorifique de 30 kW (40 W/m). La PAC a une puissance totale de 33 kW (B0/W35, sonde 0°, température chauffage 35°).

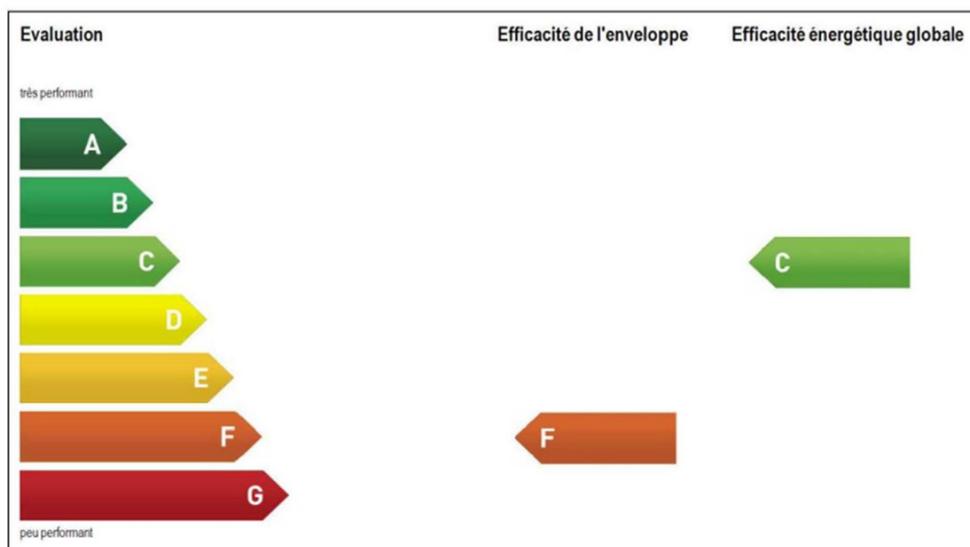
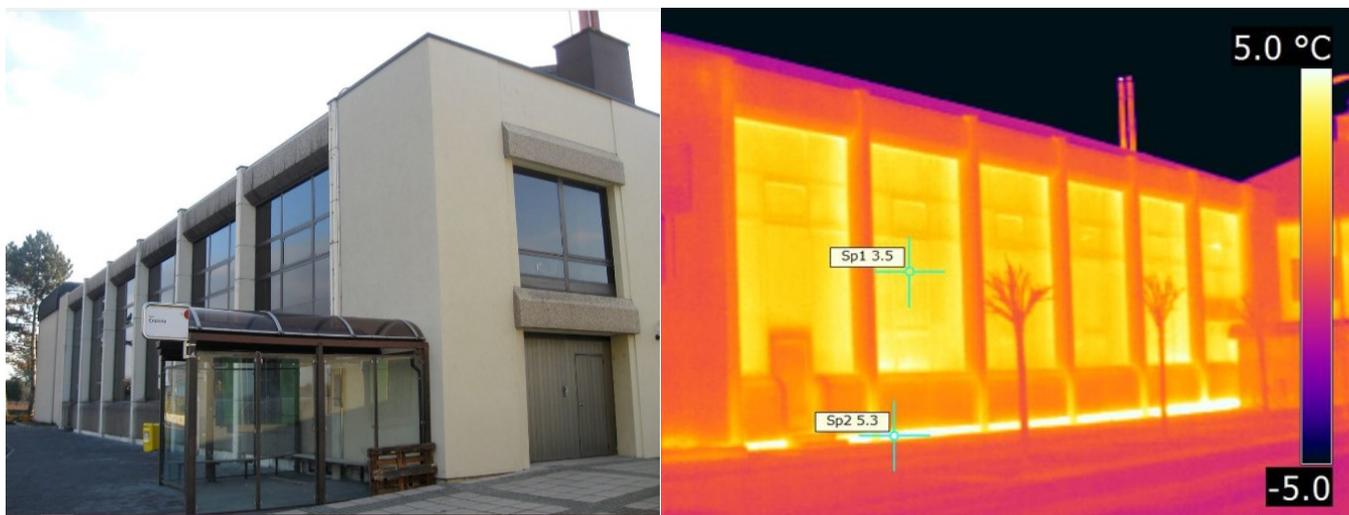
Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement d'un montant de CHF 135'000.-.

François Petter, Conseiller communal



## Remplacement des vitrages à la salle polyvalente de Nant

En 2021, une analyse thermographique de la salle polyvalente a été effectuée. En raison des résultats, nous avons mandaté, en 2022, une entreprise spécialisée pour analyser le bâtiment. Un rapport-conseil a été établi pour un assainissement par étapes en fonction des priorités.



### Évaluation

Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	<b>F</b>	L'enveloppe du bâtiment présente une mauvaise isolation thermique. Les déperditions dépassent de près de 3 fois les exigences actuelles des nouvelles constructions.
Efficacité énergétique globale	<b>C</b>	L'efficacité énergétique globale est moyenne. Le besoin pondéré (chauffage, ECS, électricité) dépasse de près de 2 fois celui des nouvelles constructions.

En 2022, la réfection de la toiture, des façades et la pose de panneaux photovoltaïques ont été réalisées.

Pour 2024, le Conseil communal vous propose de remplacer les vitrages du bâtiment excepté les éléments qui ont été rénovés lors de la création de la nouvelle entrée.

La plupart des fenêtres comportant du double vitrage datent de la construction du bâtiment dans les années 80.

Plusieurs fermetures sont usées et une partie des cadres pour le vitrage fixe est partiellement pourrie.

Des fenêtres en mauvais état sont de véritables gouffres énergétiques. En particulier, lorsque ces dernières composent la majeure partie des façades du bâtiment.

L'évolution technologique nous permet d'avoir de meilleures performances thermiques.

- Le vitrage prévu dans le projet permettra d'améliorer la valeur U globale et celle-ci passera de 2.8 W/m<sup>2</sup>K à 1.0. On peut considérer une amélioration d'isolation de ~ 50%.

*(La valeur U donne une information sur la performance d'isolation d'un élément de construction)*

La valeur U 1.0 a été retenue pour des raisons de contraintes techniques dues à l'épaisseur du vitrage qui devra respecter les normes de sécurité en raison de l'utilisation de la salle polyvalente.



Pour donner la possibilité d'obscurcir la salle en cas de représentations, le projet prévoit la pose de stores électriques sur le vitrage de la façade Sud.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement d'un montant de CHF 350'000.-.

François Petter, Conseiller communal

## Remplacement d'un véhicule utilitaire

Le véhicule actuel a 161'000 km à son compteur et a été mis en service en 2010. Les frais d'entretien se multiplient ces dernières années; le véhicule arrive en fin de cycle.

Le Conseil communal souhaite remplacer ce véhicule, y compris son aménagement intérieur.

Plusieurs offres ont été demandées, également des variantes à motorisation électrique.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement d'un montant de CHF 70'000.-.

Swen Rügsegger, Conseiller communal

## Aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges

---

La nouvelle gare de Sugiez est équipée d'un passage sous-voies qui relie les quais. Un accès direct à la gare depuis la partie orientale de Sugiez est maintenant possible via le chemin existant qui peut être qualifié de sommaire, voire primaire.

Le Conseil communal souhaite raccorder le passage sous-voies au Chemin des Sauges en prolongeant la route. L'aménagement comprend la reprise des eaux claires, l'éclairage et la route en soit.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement d'un montant de CHF 410'000.-.

Swen Rügsegger, Conseiller communal



## Acquisition d'un compacteur à déchets pour la déchetterie de Sugiez

---

En 2018, lors de la mise en place du compacteur, environ 25 tonnes de déchets étaient évacués par année.

En 2022, il est constaté que ce dernier est fortement utilisé et que la quantité des déchets a doublée.

La location actuelle coûte CHF 12'000.- par année. Sachant qu'un compacteur neuf coûte CHF 55'000.-, ce dernier pourrait être amorti en 4,5 ans.

En comparaison avec Lugnorre, nous pouvons constater que la durée de vie d'une telle infrastructure est supérieure à 10 ans. Cette acquisition permettra un gain d'économie par rapport à de la location.

Pour l'installation de ce nouveau compacteur, divers aménagements seront nécessaires :

- Création d'une place avec une structure en béton ;
- Installation d'un monnayeur pour la recharge des cartes à déchets ;
- Raccordement à l'évacuation des eaux.

### Coûts :

Compacteur	CHF	55'000.-
Monnayeur	CHF	30'000.-
Structure béton	CHF	30'000.-
Raccordement aux canalisations	CHF	15'000.-
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>130'000.-</b>

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement d'un montant de CHF 130'000.-.

Joanna Rouiller, Conseillère communale



## Plan d'aménagement local secteur Haut-Vully, suite

---

### **Première phase**

La Commune est en train de finaliser les conditions d'approbation de la DAEC du 24 mars 2021 du plan d'aménagement local (PAL) secteur Haut-Vully pour la mise à l'enquête préalable.

Dans le même temps, les services de l'Etat ont exigé que la Commune procède à l'harmonisation des deux PAL (secteur Haut-Vully et Bas-Vully).

### **Deuxième phase**

Mise à l'enquête officielle

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement d'un montant de CHF 150'000.-.

Guy Petter, Syndic

## Sentier pédestre Praz-Môtier

---

La Commune continue son travail concernant le chemin des rives du lac.

Nous allons prochainement aménager de nouveaux secteurs entre Praz et Môtier.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement d'un montant de CHF 50'000.-.

Guy Petter, Syndic



## Réseau santé Lac

---

Les investissements de l'Association de commune du Réseau Santé Lac (RSL) sont ventilés entre les Communes du district selon une clé de répartition. Pour 2024, notre commune participe à hauteur de CHF 1'212'000.- afin d'assurer le confort de nos aînés et employés du RSL.

Cette somme est prévue pour financer 5 différents investissements :

- Trois nouveaux véhicules pour Spitex (CHF 10'000.-)
- Cent quarante cinq tablettes pour Spitex (CHF 19'000.-)
- Rénovation des façades du home de Jeuss (CHF 13'000.-)
- Rénovation des salles de bains et vestiaires du home de Jeuss (CHF 30'000.-)
- Remboursement du prêt de construction du home de Jeuss (CHF 1'140'000.-)\*  
*\*Lors de l'Assemblée des délégués du 15 octobre 2015, la demande de crédit de CHF 9'170'000.- pour la transformation et la rénovation du home de Jeuss a été approuvée. La convention de construction arrive à son terme et le RSL demande aux communes de reprendre ce crédit selon les contributions communales correspondantes (CHF 1'140'000.-).*

Ces investissements devront préalablement être approuvés individuellement à l'Assemblée des délégués du RSL du 23 novembre 2023. Ceux qui seraient refusés se verront retirés du montant voté lors de notre Assemblée communale.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement d'un montant de CHF 1'212'000.- .

Cédric Guillod, Conseil communal



*Home de Jeuss*

## Assainissement du captage Vau de Praz

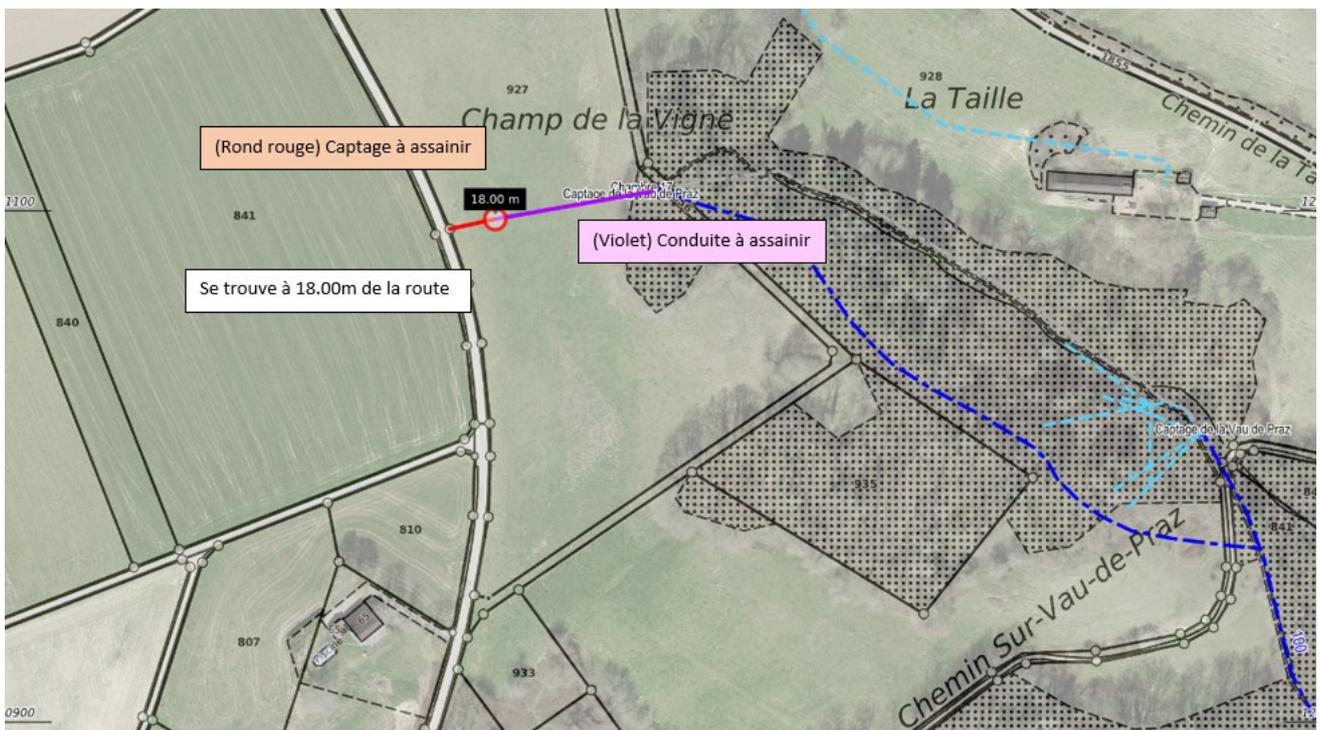
Des sondages ont été effectués par le service des eaux pour donner suite à divers problèmes de turbidité et d'ensablement dans la conduite d'approvisionnement de la Vau de Praz.

L'assainissement consisterait à une remise à niveau du captage suite à des infiltrations de limon et des eaux de surfaces dans le collecteur des eaux de captage.

Il a pour but de rendre étanche la conduite d'approvisionnement et d'assainir complètement le berceau du captage.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement d'un montant de CHF 65'000.-.

Ralph Erhart, Conseiller communal



## ARA région Morat

---

Pour l'exercice 2024, des investissements pour un montant total de CHF 360'000.- seront nécessaires :

***Véhicule d'exploitation (remplacement de la voiture Nissan)***

Acquisition d'un véhicule d'une charge utile de 3 tonnes autorisant une charge remorquée de 3.5 tonnes.

***Robot de laboratoire multi-test-kit Skalar (laboratoire)***

Acquisition d'un robot multi-test en remplacement de l'analyse photométrique et de thermo bloc.

La part à charge de la Commune se monte à CHF 109'000.-.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement d'un montant de CHF 109'000.-.

Ralph Erhart, Conseiller communal

## Election à la Commission financière

---

Monsieur Michael Racine nous a fait part de sa décision de démissionner de la Commission financière pour la fin de l'année 2023 pour des raisons professionnelles.

Le Conseil communal a pris acte de sa décision et le remercie chaleureusement pour son engagement.

Pour le remplacement de Monsieur Racine, le Conseil communal vous propose de nommer Madame Estelle Andrey, domiciliée à Sugiez, pour rejoindre ladite Commission.

Axel Prélaz, Vice-Syndic

## Concept de stationnement et autorisations de parage

---

L'Assemblée communale du 13 décembre 2022 a approuvé le règlement de stationnement public. Ce dernier entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### ***Ci-après quelques informations importantes pour rappel :***

- Le but du règlement est de :
  - ◇ Mettre à disposition des places de stationnement clairement délimitées sur le domaine public, de manière à assurer la sécurité de tous les usagers et de faciliter la circulation ;
  - ◇ Privilégier le stationnement de courte et moyenne durée de manière à optimiser l'utilisation des places de stationnement public ;
  - ◇ Garantir les places réservées aux personnes à mobilité réduite.
- Les parkings sont payants du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 7 jours sur 7 durant les horaires suivants :
  - ◇ Centre sportif : 8h00 – 17h00
  - ◇ Autres parkings : 8h00 – 18h00
- Le stationnement de véhicules sur le domaine public est de durée limitée.
  - ◇ Les durées varient entre 15 minutes et 10 heures (*les détails sont consultables dans notre règlement de stationnement*)
- Le paiement des parkings se fait par le biais d'un horodateur ou d'une application (twint / parkingpay / easypark).
  - ◇ Les 30 premières minutes de stationnement sont gratuites
- En dehors des zones réglementées et marquées, le stationnement sur le domaine public est interdit.
- En cas de manifestations festives (*officielles*) organisées dans la commune, les organisateurs doivent présenter un concept de stationnement au Conseil communal qui peut déroger temporairement aux règles générales relatives à la limitation de la durée de stationnement des véhicules sur le domaine public.
- Le Conseil communal va mandater une entreprise de sécurité privée pour procéder au contrôle du stationnement sur le territoire communal.

### **Comment obtenir une autorisation de stationnement :**

Le nombre d'autorisations dépend du nombre de places publiques disponibles dans le secteur. Cependant, il ne peut pas être délivré plus d'une autorisation par ménage (*les données du contrôle des habitants font foi*) et plus d'une autorisation par pendulaire. Nul ne peut cependant faire valoir de droit à l'octroi d'une autorisation.

Ces autorisations sont limitées au secteur de stationnement pour lequel elle a été délivrée. Elle est attribuée par année civile et est renouvelée tacitement d'année en année.

- Prix habitants / pendulaires habitants : CHF 50.-/mois soit CHF 400.- pour la période payante ;
- Prix pendulaires : CHF 62.50/mois soit CHF 500.- pour la période payante.

Les personnes souhaitant bénéficier d'une autorisation peuvent remplir, dès à présent, le formulaire « Demande d'autorisation de stationnement » qui se trouve sur notre site Internet ([www.mont-vully.ch/parkings-publics-et-mobilite](http://www.mont-vully.ch/parkings-publics-et-mobilite)) ou directement au bureau communal. Ce document ainsi que les annexes demandées devront être retournés à l'Administration communale.

Le Conseil communal est compétent pour délivrer les autorisations. Il peut exiger du requérant qu'il fournisse toutes les preuves utiles, en particulier s'agissant de la clause du besoin. La décision finale sera notifiée par écrit.

Le bénéficiaire qui ne remplit plus les conditions est tenu de restituer l'autorisation dans un délai d'un mois. Le cas échéant le Conseil communal peut en décider le retrait.

Les bénéficiaires qui ne désirent plus l'autorisation ont un délai de 3 mois pour en informer le Conseil communal.

L'Administration communale se tient à disposition en cas de questions.



## Carte journalière dégriffée Commune

La carte journalière dégriffée Commune est une nouvelle offre contingentée, **disponible exclusivement auprès des Administrations des communes et des villes.** Elle remplace l'ancienne carte journalière Commune.

Avec la carte journalière dégriffée Commune, les personnes voyagent une journée entière dans toute la Suisse à partir de CHF 39.- (avec un abonnement demi-tarif) ou de CHF 52.- (sans demi-tarif), dans le rayon de validité de l'AG. De plus, la carte journalière dégriffée est proposée pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> classe. *À noter: plus les client-e-s achètent leur carte à l'avance, plus le prix est bas.*

Toutes les communes et les villes ont accès au même contingent valable pour toute la Suisse via l'application web centralisée. Une fois le contingent épuisé, il n'est plus possible d'acheter une carte journalière dégriffée Commune pour la date de voyage souhaitée et la classe ou le segment (avec ou sans demi-tarif) en question auprès d'une autre Commune. Par ailleurs, la carte journalière dégriffée Commune peut être vendue à toute personne et pas uniquement aux habitant-e-s de la commune.

### **Première vente**

Les cartes journalières dégriffées Commune sont disponibles à partir du **11 décembre 2023**. La première date de voyage possible est le **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

### **Prix et contingent**

Les cartes journalières dégriffées Commune peuvent être vendues de 6 mois à un jour avant la date de voyage souhaitée. Le niveau de prix 1 est disponible jusqu'à maximum 10 jours avant la date de voyage.

Si le contingent du niveau de prix 1 est épuisé pour la date de voyage souhaitée ou si l'achat a lieu moins de 10 jours avant la date de voyage, les cartes journalières dégriffées sont automatiquement proposées au prix de vente plus élevé (niveau de prix 2). Si le niveau de prix 2 est également épuisé, plus aucune carte journalière dégriffée Commune n'est proposée pour la date de voyage concernée.

Classe et segment	Niveau de prix 1 commune/ville disponible jusqu'à <u>dix jours</u> avant le jour du voyage (70% du contingent, TVA incluse)	Niveau de prix 2 commune/ville disponible jusqu'à <u>un jour</u> avant le jour du voyage (30% du contingent, TVA incluse)
2 <sup>e</sup> classe 1/2	CHF 39.-*	CHF 59.-*
2 <sup>e</sup> classe 1/1	CHF 52.-*	CHF 88.-*
1 <sup>re</sup> classe 1/2	CHF 66.-*	CHF 99.-*
1 <sup>re</sup> classe 1/1	CHF 88.-*	CHF 148.-*

## **Affichage des disponibilités**

La disponibilité de la carte journalière dégriffée est indiquée par date de voyage sur [www.cartejournaliere-commune.ch](http://www.cartejournaliere-commune.ch).

De plus, les client-e-s finaux trouvent sur ce site toutes les informations et conditions relatives à la carte journalière dégriffée Commune les concernant. Toutefois, les client-e-s finaux ne peuvent pas acheter ou réserver la carte directement sur le site. En effet, l'achat s'effectue obligatoirement par l'Administration communale.

Il est important que les client-e-s finaux soient conscients du fait que les disponibilités sont actualisées plusieurs fois par jour sur le site, qu'il peut arriver que le contingent fixé pour la date de voyage souhaitée ait été épuisé, entièrement ou au prix le plus faible, depuis la dernière actualisation et qu'il ne soit donc plus disponible.

## **Achats des cartes journalières dégriffées Commune**

- La vente de la carte journalière dégriffée Commune est ouverte à toute personne et n'est pas limitée aux habitant-e-s de la commune concernée.
- **Les cartes journalières dégriffées sont personnalisées** (*prénom, nom et date de naissance de chaque personne participant au voyage doivent être fournis*) **et ne peuvent être transmises à des tiers**
  - ◇ La carte journalière dégriffée Commune personnalisée est émise en version numérique au format PDF ou sur smartphone (code QR à présenter au personnel de contrôle).
- Pour des groupes de 10 personnes et plus, il est conseillé de prendre le billet de groupe offrant une réduction de 30%.
- Les cartes journalières dégriffées Commune avec le demi-tarif peuvent en principe également être utilisées pour des enfants et des chiens. Toutefois, les titres de transport de l'assortiment actuel pour enfants et pour chiens sont plus avantageux.
- **Les achats se font en personne, directement au guichet de l'Administration communale, sur présentation d'une pièce d'identité.**

## **En cas de perte**

En cas de perte de la carte journalière dégriffée Commune, une réimpression/expédition par la Commune est possible.

L'Administration communale



Schweizerischer Gemeindeverband  
Association des Communes Suisses  
Associazione dei Comuni Svizzeri  
Associazion da las Vischnancas Svizras

Schweizerischer Städteverband  
Union des villes suisses  
Unione delle città svizzere



# Point de rencontre d'urgence (PRU)—Votre point de contact en cas d'événement

---

## **Qu'est-ce qu'un « PRU » ?**

Un point de rencontre d'urgence permet de garantir un emplacement déterminé où les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin. En particulier en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut se rendre sur place afin d'y être assistée.

## **Dans quel but ?**

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut y obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant. Par le biais de radios POLYCOM, le PRU assure une communication rapide et directe avec les feux bleus et l'organe cantonal de conduite.

Selon l'événement, la population peut y trouver de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments, des premiers soins ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux. Le PRU peut également servir comme premier élément d'un processus d'évacuation, p.ex. vers un hébergement d'urgence.

## **Comment trouver le PRU ?**

Le PRU de la commune Mont-Vully se trouve aux endroits ci-dessous. En cas d'événement, le PRU est signalé par un panneau et/ou une oriflamme.

- **Salle polyvalente de la Jordila**  
**Ch. de la Vieille Laiterie 6 — 1789 Lugnorre**
- **Salle polyvalente de Nant**  
**Rte Principale 63 — 1786 Sugiez**



Les autres PRU du canton seront publiés sur le site internet [www.pointrencontreurgence.ch](http://www.pointrencontreurgence.ch) et dans le Géoportail du canton.

## **Quand sera-t-il activé ?**

Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par le Canton. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, la Commune respectivement son état-major de crise décident de l'activation.

Le PRU sera activé notamment en cas de blackout, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (p.ex. alarme-eau, inondation, éboulement).

Vous trouverez plus d'informations au sujet des provisions à prévoir sur <https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/notvorrat.html>.

L'Administration communale

## Bailleurs—Obligation d'annonce

---

Le rôle du contrôle des habitants (CdH) consiste essentiellement à localiser la population résidente, non pas uniquement pour des raisons de police au sens strict du terme, mais également pour permettre à l'Etat et aux communes d'accomplir bon nombre de leurs tâches. Le CdH ne sert pas seulement à tenir le contrôle des contribuables ou le registre civique, mais il est indispensable pour répartir entre les communes certaines charges publiques qui se fondent sur le critère de la population résidente.

Conformément à l'article 6a de la loi sur le contrôle des habitants (LCH), toute personne telle que bailleur, gérant d'immeubles ou logeur, qui loge un tiers contre rémunération pour une durée de plus de trois mois, est tenue d'annoncer l'arrivée de cet individu dans les quatorze jours.

Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir annoncer toutes les mutations au sein de vos propriétés au bureau communal dans les plus brefs délais.

D'avance nous vous remercions pour votre collaboration.

L'Administration communale



## Commande d'attestations communales

---

Dès le 1<sup>er</sup> août 2023, la commande d'attestations de domicile / de séjour et d'établissement doit se faire en ligne ou directement au guichet de la Commune.

En effet, avec la mise en place de la plateforme DIGI-FR et pour des raisons de protection des données, l'Administration communale a pris la décision que toutes les commandes d'attestations doivent se faire en ligne ou en présentiel dans nos bureaux.

### **Obtenez une attestation en ligne**

#### ***Ce dont vous avez besoin :***

- D'une pièce d'identité (*carte ou passeport*) ;
- D'un moyen de paiement en ligne (*cartes de crédit, twint ou carte de débit*) ;
- D'une procuration si vous commandez une attestation pour une personne tierce.

#### ***Comment procéder ?***

1. Se connecter au [guichet virtuel](http://www.mont-vully.ch/administration-autorites/contrôle-des-habitants/attestations-diverses) (via notre site Internet [www.mont-vully.ch/administration-autorites/contrôle-des-habitants/attestations-diverses](http://www.mont-vully.ch/administration-autorites/contrôle-des-habitants/attestations-diverses)) (au besoin créer votre compte) ;
2. Compléter en ligne les informations demandées sur chacun des écrans ;
3. Inclure en pièces jointes les documents demandés ;
4. Confirmer la commande d'attestation.

#### ***Prochaines étapes :***

1. La Commune traite votre commande d'attestation ;
2. Si la demande est valide, l'attestation vous est transmise dans la rubrique « mes documents » sur le Guichet virtuel. Vous recevrez une notification du Guichet virtuel lorsque votre attestation sera prête. Information : l'attestation n'est pas signée mais munie d'un QR code qui assure sa validité.

#### ***Délai :***

La Commune traite votre commande en ligne dans les 48 heures ouvrables.

### **Obtenez une attestation au guichet physique**

Pour obtenir une attestation de domicile, vous pouvez vous rendre personnellement au guichet du Contrôle des habitants.

#### ***Ce dont vous avez besoin :***

- D'une pièce d'identité ;
- D'un moyen de paiement.

Nous vous informons que les demandes par mail ou téléphone ne seront, dorénavant, plus traitées.

L'Administration communale

## Enseignes et panneaux d'affichage à usage publicitaire

---

L'installation d'enseignes et de panneaux d'affichage à usage publicitaire est soumise à autorisation administrative. De nombreux éléments sont pris en considération, notamment la sécurité routière et l'esthétique. Selon les cas, d'autres autorisations sont nécessaires comme un permis de construire ou une autorisation d'utiliser le domaine public. Ceci peut notamment être requis lorsque la structure de l'enseigne publicitaire modifie la structure du sol.

La demande d'autorisation doit être déposée auprès de l'Administration communale sur laquelle est prévue l'installation, pour préavis et sera ensuite transmise à la Préfecture. Avant de rendre sa décision, cette dernière peut requérir le préavis des services spécialisés concernés.

L'Administration communale

## Enseignes lumineuses et éclairages—Nouvelles dispositions

---

En mai 2021, le Grand Conseil a adopté une motion visant à repenser l'éclairage public par des concepts ou des stratégies d'éclairage spécifiques afin d'éviter les émissions lumineuses inutiles ou de réduire la pollution lumineuse.

La modification de la loi sur l'énergie visant à réduire la pollution lumineuse et la consommation d'énergie dans le canton a été adoptée en début d'année.

Par conséquent, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023, **les enseignes lumineuses et les éclairages dans les commerces et les expositions ainsi que sur les chantiers doivent être éteints de minuit à 5 heures.**

Nous prions les personnes concernées de mettre en conformité leurs divers éclairages afin d'être en adéquation avec la nouvelle législation en vigueur.

L'Administration communale

## Vacances de Noël—Fermeture du bureau communal

---

Le bureau communal sera fermé du **22 décembre 2023 au 8 janvier 2024**.

### ***Urgences techniques***

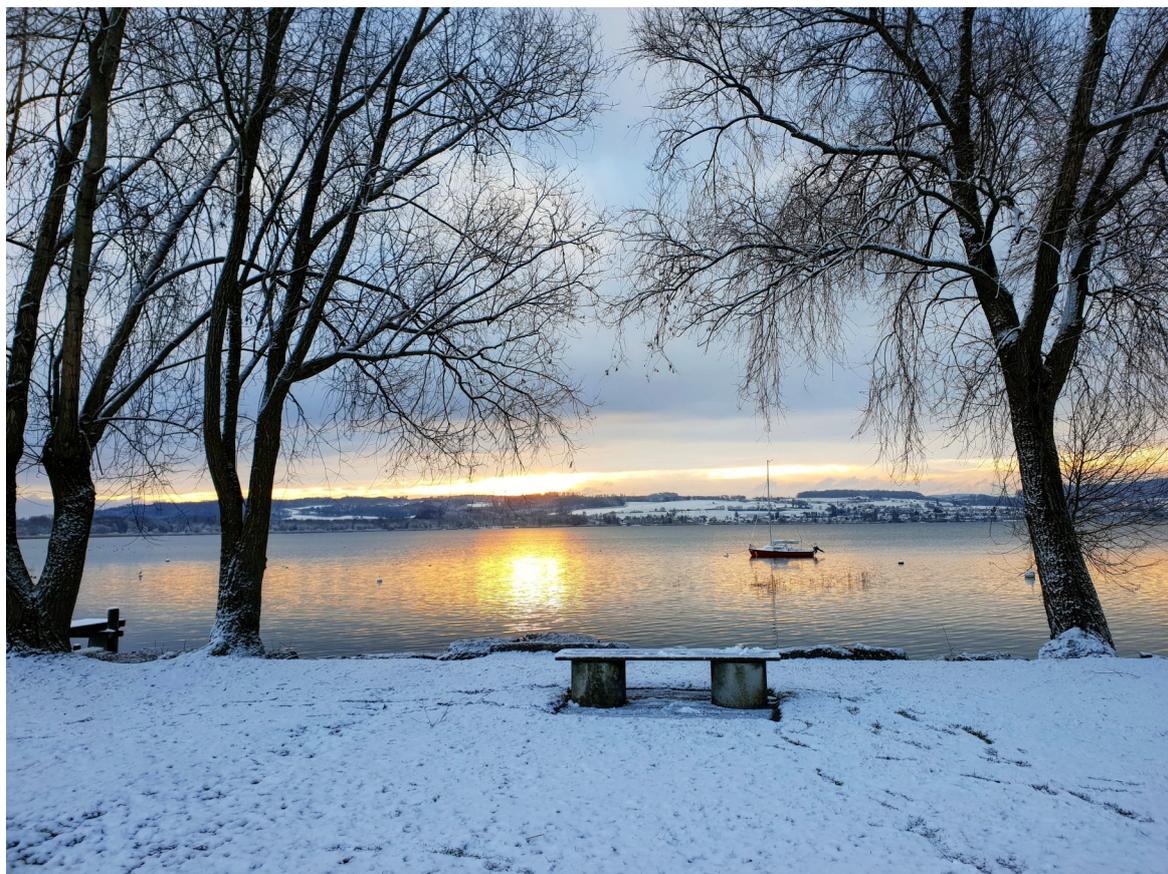
Un service de piquet sera maintenu. Si vous avez des urgences techniques, veuillez prendre contact directement avec le service de voirie au **026 673 90 43**.

### ***Bureau des constructions***

Les demandes de permis de construire ne seront pas traitées du **22 décembre 2023 au 8 janvier 2024**.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

L'Administration communale



## Modification de la législation sur les chiens

---

Suite à une motion, le Grand Conseil du canton de Fribourg a décidé d'adapter la loi cantonale sur la détention des chiens (LDCh). Les modifications de la LDCh ainsi que son règlement révisé (RDCh) entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Tour d'horizon des principaux changements pour les détenteurs de chiens.

### ***Nouveaux détenteurs d'un chien***

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les nouveaux détenteurs de chiens (personnes qui n'ont jamais eu de chien ou qui n'en ont pas eu depuis plus de 10 ans) devront suivre un cours théorique de 5 heures avant de détenir un nouveau chien (nouvel art. 28a LDCh). Ce cours peut être suivi auprès d'un éducateur canin agréé par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV).

### ***Acquérir un chien***

Toute personne qui acquiert un nouveau chien à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (nouveaux détenteurs de chiens, mais aussi détenteurs de chiens existants) doit passer avec le chien un test pratique d'évaluation de conductibilité auprès d'un éducateur canin agréé dans les 18 mois suivant l'acquisition du chien. Ce test peut être répété deux fois au maximum. Après le 3<sup>ème</sup> échec, l'éducateur canin est tenu d'annoncer le duo chien/propriétaire au SAAV.

### ***Devenir éducateurs canins agréés***

Afin que les cours théoriques et les évaluations de conductibilité puissent être correctement organisés par les éducateurs canins, le SAAV organisera des séances d'information en automne 2023.

Le SAAV agréera les éducateurs canins qui souhaitent proposer les cours théoriques et/ou les évaluations de conductibilité.

Les éducateurs canins ayant été agréés avant 2017 (avant l'abrogation de l'art.68 de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux – OPA, RS 455.1) doivent être agréés à nouveau. Un formulaire de demande d'agrément des éducateurs canins sera mis en ligne sur le site Internet du SAAV.

Des campagnes d'information seront également menées via les réseaux sociaux. En outre, des informations détaillées seront mises en ligne sur le [site Internet du SAAV](#).

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Changement LDCh au 01.01.2024

## Les étapes pour l'acquisition d'un nouveau chien



J'ai eu un chien au cours des dix dernières années.

**OUI**

J'ai déjà mon ID AMICUS.



**NON**

Je participe à un **cours théorique** auprès d'un-e éducateur-trice canin-e agré-e par le SAAV.

Je me rends auprès de ma commune pour obtenir mon ID AMICUS.

Je peux **acquérir** un chien et je dois l'inscrire dans AMICUS.

L'**éducation** de mon chien est importante. Je l'éduque par moi-même ou je prends des cours.



J'ai 18 mois pour éduquer mon chien et passer l'**évaluation pratique de conductibilité**. Je peux trouver la liste des éducateur-trice-s canin-e-s agréé-e-s sur le site du SAAV et prendre contact avec celui ou celle de mon choix.

Moi et mon chien avons **réussi** l'évaluation pratique de conductibilité.

Bonne suite!

Moi et mon chien avons **échoué** à l'évaluation pratique de conductibilité. Nous avons trois essais au total. Ensuite, l'éducateur-trice canin-ne aura l'obligation de l'annoncer auprès du SAAV.

Plus de renseignements sur  
[www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens](http://www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens)



## L'automne est la saison des cambriolages — Protégeons-nous !

---

Dans le canton de Fribourg, 824 cambriolages ont été enregistrés en 2022 contre 831 en 2021. Ce type de délit reste donc bien présent sur notre territoire.

En 2023, la Police cantonale fribourgeoise constate, sur la même période par rapport à l'année 2022, une augmentation de 27% des cambriolages. Si les vols par effraction des habitations sont restés stables, ce sont les vols dans les caves qui influencent cette tendance.

En automne, quand les jours raccourcissent, les cambrioleuses et cambrioleurs distinguent plus facilement si les maisons ou les appartements semblent inoccupés. Entre septembre et mars, on constate une augmentation des cambriolages dits « du crépuscule » commis dans des lieux privés.

La Police cantonale rappelle les mesures de prévention adéquates. En effet, le risque de cambriolage peut déjà être considérablement réduit sans grand effort :

- Fermez les portes, les fenêtres et les autres accès, même lors d'absences de courte durée ;
- Ne mettez pas vos valeurs en évidence et placez-les en lieu sûr ;
- Simulez une présence ;
- Avisez vos voisines et voisins lors d'absences prolongées pour qu'elles et ils puissent veiller sur votre domicile.

Si vous constatez un comportement suspect, appelez sans délai le 117.

Demandez conseil. Des entreprises privées disposent de conseillères et conseillers compétent-e-s en matière de sécurité.

Pour plus d'information sur les cambriolages : <https://www.skppsc.ch/fr/sujets/cambriolage/>

Police cantonale



Source image : [www.fr.ch](http://www.fr.ch)

## Pour Vous Pour Nous Pour Tous—Recherche livreurs

---

Voilà plus de 50 ans que notre association œuvre pour le bien-être de nos aînés en organisant diverses activités tout au long de l'année.

Un service de repas chauds livrés à domicile est également mis sur pied et s'adresse aux personnes âgées, malades ou convalescentes. Les repas, préparés par le Home de Sugiez, sont apportés du lundi au vendredi dans toute la commune de Mont-Vully et au village de Mur VD par des bénévoles. Afin de compléter et de renforcer l'équipe des livreuses et livreurs, nous recherchons des personnes susceptibles d'accomplir ce service.

Si vous avez un peu de temps et si vous aimez les contacts humains, pourquoi ne pas tenter l'expérience ? D'avance, nous vous en sommes reconnaissants.

Si vous êtes intéressé/es, ou pour tous renseignements complémentaires veuillez prendre contact avec la responsable Madame Brigitte Hirschi Lizzola au 079 / 374 60 08 ou par mail à l'adresse suivante : [brighil1787@gmail.ch](mailto:brighil1787@gmail.ch).

Le comité de Pour Vous Pour Nous Pour Tous

## Pro Senectute—Aide pour les impôts

---

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (*pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs*).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un-e bénévole expérimenté-e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessous).

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

**PRO  
SENECTUTE**

Pro Senectute Fribourg  
Passage du Cardinal 18—1700 Fribourg  
026 347 12 40 / [www.fr.prosenectute.ch](http://www.fr.prosenectute.ch)

# UN PROBLÈME DE SANTÉ ? À QUI M'ADRESSER

## URGENCE VITALE?

En général, ne pas se rendre aux urgences par ses propres moyens.  
APPELEZ LE 144.



<b>J'ai une urgence vitale</b>	144, Urgences, HFR Fribourg - Hôpital cantonal	026 306 30 00	
	144, Urgences HIB, Payerne	026 662 80 11	



<b>J'ai une urgence non-vitale</b>	Médecin traitant		
	Garde médicale du canton de Fribourg	0800 170 171	
	Permanence HFR Meyriez-Murten	026 306 71 10	
	Permanence HFR Riaz	026 306 40 20	
	Permanence HFR Tafers	026 306 60 00	
	Permanence Estavayer-Le-Lac	026 664 71 11	
	Permanence Médicale de Fribourg	026 321 11 44	
	Permanence de Moudon	026 662 83 80	
Medhome	026 670 07 00		



<b>J'ai une urgence pédiatrique</b>	Pédiatre de famille		
	Kidshotline Consultation de télémedecine (CHF 2,99/min   max CHF 29,90 par appel)	0900 268 001	
	Urgences pédiatriques HFR Fribourg - Hôpital cantonal		
	Urgences pédiatriques HIB, Payerne	026 662 80 11	

Le **taux d'occupation** des Urgences et Permanences  
en temps réel et les **horaires d'ouverture** actualisés



<b>J'ai une urgence obstétrique</b>	Gynécologue traitant		
	Gynécologie HFR	026 306 29 00	
	Gynécologie HIB, Payerne	026 662 80 11	



<b>J'ai une urgence psychiatrique</b>	Garde psychiatrique	026 308 08 08	
---------------------------------------	---------------------	---------------	--



<b>J'ai une urgence dentaire</b>	Permanence dentaire	0848 14 14 14	
----------------------------------	---------------------	---------------	--



<b>J'ai besoin d'une pharmacie</b>	Pharmacies habituelles		
	Pharmacie de garde (CHF 2/min)	0900 146 146	



Jour



Jour et nuit

# Nouveau système de garde des pharmacies du canton de Fribourg



Société des  
pharmaciens  
fribourgeois

+ Les pharmacies répondent aux **urgences 24h/24**  
grâce au **numéro unique ☎ 0900 146 146**

(Appel surtaxé: Tarif CHF 2.00/min, renseignements gratuits par QR-Code)



+ Répartition du territoire en 6 zones pour assurer l'accès  
à une pharmacie **les week-ends et les jours fériés**

Disponibilités par zone en **dehors des heures d'ouverture usuelles**:

**Zones 1 et 2** (Sarine, Singine, Gruyère)

**Ouvert 7j/7**

Les **pharmacies dans les gares de Fribourg et Bulle** sont ouvertes tous les jours

**Lu-Di, fériés compris** jusqu'à 21h  
(20h à Bulle le week-end et jours fériés)

Puis, se référer à Nuit 🌙

**Zones 3, 4 et 5** (Veveysse, Glâne et Lac)

**Lu-Ve:** se référer aux zones 1 et 2 ou Nuit 🌙

**Samedi:** 16h-18h sur appel  
au ☎ 0900 146 146

Dès 18h: se référer aux zones 1 et 2 ou Nuit 🌙

**Dimanche et jours fériés**

**Une pharmacie est ouverte:**

**Matin:** 11h-12h (zone 4: 10h-12h)

**Après-midi:** 17h-18h

En dehors de ces horaires,  
se référer aux zones 1 et 2 ou Nuit 🌙

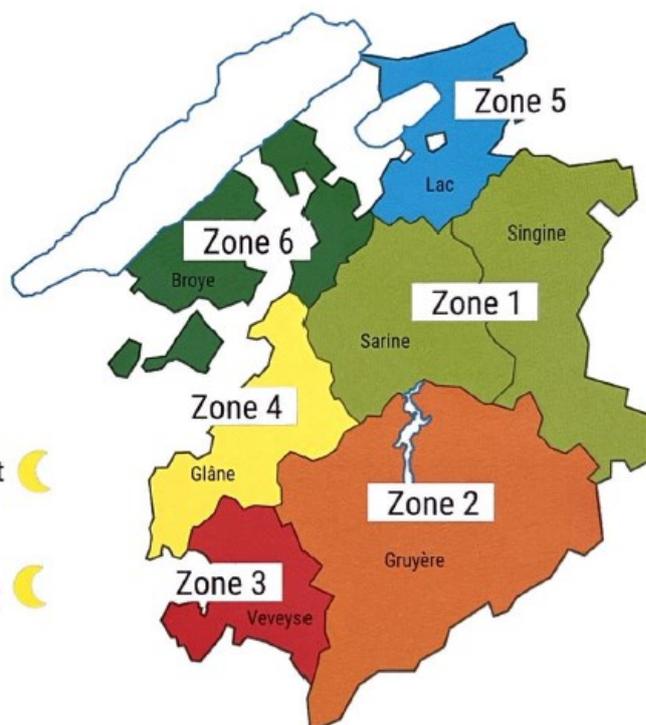
Renseignements au ☎ 0900 146 146  
ou par QR-Code

**La pharmacie Benu Morat** est ouverte  
tous les jours du 1<sup>er</sup> avril au 31 oct:

**Lu-Sa:** 8h-20h **Di:** 8h-18h

**Zone 6** (Broye)

Rattachée au **système de garde vaudois** (☎ 0848 133 133)



**🌙 NUIT (dès 21 h)**

**Gardes de nuit dans les zones 1 et 2:**

**La nuit, une pharmacie de garde est toujours accessible sur appel au ☎ 0900 146 146**

**Zone 1:** dès 21h

**Zone 2:** dès 21h

(ou 20h les week-ends et jours fériés)



# St-Nicolas de passage au Vully

**Samedi 2 décembre**

17h30 Cour d'école de Lugnorre

18h45 Cour d'école de Nant



DES BOISSONS CHAUDES ET GOURMANDISES  
SERONT PROPOSÉES PAR LES SCOUTS DU VULLY

**vully**  
TOURISME

# BIBLIOTHEQUE DE MONT-VULLY

  
**LE PALET  
ROULANT**

Pour les enfants (même tout petits), les ados, les adultes:  
des histoires à raconter, à regarder, des premières lectures,  
des mangas, toutes sortes de romans, de biographies,  
de vécus, de documentaires, BD pour adultes et enfants.  
Un choix immense vous attend, toujours renouvelé:  
les dernières parutions, les rentrées littéraires,  
les sujets chauds du moment.



La bibliothèque le Palet-Roulant est une association fondée en 1999. Elle fonctionne grâce au soutien de la Commune de Mont-Vully aux cotisations et aux dons. Durant les heures d'ouverture une quinzaine de bénévoles œuvrent pour assurer le bon déroulement.

pour emprunter des documents, l'utilisateur doit être inscrit et avoir payé la cotisation annuelle:

Famille Fr. 40.00    Enfant Fr. 12.00    Adulte Fr. 20.00    Soutien Fr. 50.00

- la durée du prêt est de 4 semaines. Deux prolongations de 30 jours sont possible

- l'utilisateur a le droit d'emprunter 20 livres simultanément

- rendez-vous sur notre catalogue en ligne où vous pouvez découvrir les nouveautés, rechercher et réserver les livres

- nous sommes à votre écoute pour des proposition d'achat

Notre bibliothèque propose plus de :

**4'000 ROMANS**

**3'700 BD et MANGAS**

**1'700 DOCUMENTAIRES**

**700 ALBUMS JEUNESSE**

Environ 1'000 livres sont renouvelés chaque année



**Heures d'ouverture:**

**lundi 17h00 - 19h30**

**mardi 15h00 - 17h00**

**jeudi 15h00 - 17h00**

durant les vacances scolaires, ouverture uniquement les lundis (hormis jours fériés)

[www.palet-roulant.ch](http://www.palet-roulant.ch)

[info@palet-roulant.ch](mailto:info@palet-roulant.ch)

026 673 10 10

Route Principale 69, 1786 Nant-Sugiez

## Administration communale — heures d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—18 h 00
Mardi	fermé toute la journée	
Mercredi	7 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00
Jeudi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Vendredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00

Tél. 026.673.90.40/ info@mont-vully.ch / www.mont-vully.ch

## Horaires de nos déchetteries communales

Jour	Horaire	Emplacement
Mardi	10h00-11h30	Sugiez
	16h30-18h00	Lugnorre
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre
	16h30-18h00	Sugiez
Samedi	08h30-11h00	Lugnorre
	13h30-16h00	Sugiez

## Déchets encombrants

1 <sup>er</sup> samedi du mois	Sugiez
3 <sup>ème</sup> samedi du mois	Lugnorre



*Le Conseil communal ainsi que  
l'administration vous souhaitent  
de très belles fêtes de fin d'année*

